

SESSION DE FORMATION

L'autoréhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique

- Qu'est-ce que l'autoréhabilitation accompagnée ?
- Quels effets peut-on en attendre et à quelles conditions ?
 - Comment la mettre en œuvre sur un territoire ?

Jeudi 29 mars 2012 de 9h à 17h30

**Cette formation aura lieu au siège du PADES
1, rue du Pré Saint Gervais, Pantin.
Métro Hoche, ligne n° 5**

Publics : élus, chargés de mission des collectivités locales et territoriales (Agenda 21, logement et habitat, énergie, action sociale, et santé), porteurs de projet, travailleurs sociaux.

Durée : 1 journée (7h30).

Nombre de participants : 8 minimum / 20 maximum.

Frais de session : 120 € TTC par stagiaire.

Pour tous renseignements, contacter :

François Cottreel : 09 50 15 00 04 – francois.cottreel@free.fr

Daniel Cérézuelle : 05 56 79 03 50 – daniel.cerezuelle@free.fr



L'organisation et la gestion de cette session de formation sont assurées par le :

PADES

Association Loi 1901 reconnue d'utilité sociale

1 rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin

N° SIRET 445 181 514 00024 – Code APE 9499Z

Formation : Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 93 05758 93
auprès du préfet de Région d'Île-de-France.

Le coût de cette formation peut être pris en charge par le fonds de formation auquel cotise votre structure.



BULLETIN D'INSCRIPTION

PADES – 1, rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin – Métro Hoche (ligne 5)

Formation du Jeudi 29 mars 2012 (9h – 17h30)

L'auto-réhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique

Pour notre organisation, nous vous remercions de retourner le bulletin d'inscription à notre adresse pour le : *20 mars, dernier délai.*

Nom Prénom :
Organisme :
Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Courriel :

Ci-joint un chèque bancaire de 120 € TTC à l'ordre du PADES correspondant aux frais de session.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jeudi 29 mars 2012

L'autoréhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique

Accueil 8h30

Matinée 9h00 – 13h00 :

- Qu'est-ce que l'autoréhabilitation accompagnée ?
- Les divers effets que l'on peut en attendre.
- Son utilité pour les territoires et les habitants. (film 1)
- Différents modes d'animation d'un chantier : accompagner, encadrer et organiser un chantier.
- Les compétences de l'animateur technique.
- La précarité énergétique : définition, causes, ampleur.
- Faire évoluer les usages, améliorer les performances du logement.

Après-midi 14h00 – 17h30 :

- Le chantier d'autoréhabilitation accompagnée, une opportunité pour des travaux d'amélioration thermique.
- Exemples.
- Les conditions et les principales étapes de la création d'un service d'autoréhabilitation accompagnée. (film 2)
- Les financements mobilisables.
- L'aide-mémoire de l'animateur technique.
- Le diagnostic thermique partagé, pourquoi, comment ?
- Quels travaux sont réalisables en autoréhabilitation ? Comment se fait l'intervention des artisans ?
- Les principaux postes de travaux : isolation de l'enveloppe, changement des fenêtres, le mode de chauffage...

Conclusion et évaluation de la formation